

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-039-15162/23/BM

■ Approbation des avenants n°1 aux conventions pluriannuelles avec les lauréats du volet 2 dans le cadre de l'appel à projets "Prévention des déchets - Mise en place d'une récupération de Textiles, Linges et Chaussures (TLC) en vue de leur réutilisation/réemploi" - Attribution des subventions pour l'année 2024

75509

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 19 décembre 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a validé son plan de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025 avec pour objectif de réduire de 10% le ratio de déchets ménagers et assimilés d'ici 2025. L'axe 4 de ce plan propose d'assurer un maillage du territoire en solutions de proximité pour les habitants pour réparer, réemployer ou réutiliser leurs textiles afin de leur donner une seconde vie.

Suite à la décision n°22/311/D du 15 avril 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé l'appel à projets « Prévention des déchets - Mise en place d'une récupération de Textiles, Linges et Chaussures (TLC) en vue de leur réutilisation/réemploi » le 21 avril 2022. L'objectif de cet appel à projet est d'identifier et soutenir les projets qui s'inscrivent dans l'axe 4 du plan de prévention métropolitain selon 2 volets :

- Volet 1 : déploiement des colonnes de tri des TLC sur le domaine public, collecte et tri en vue de leurs réemploi/réutilisation ;
- Volet 2 : le développement de projets innovants permettant de réemployer/réparer les TLC.

Le volet 2 vise à soutenir les projets innovants et expérimentaux présentant un fort potentiel de reproductibilité et concourant de façon concrète aux objectifs du PMPDMA. Via ces projets, la Métropole souhaite participer au développement d'une filière qui favorise le réemploi des TLC dans une dynamique d'économie circulaire.

Deux projets, portés par les associations Les Tannantes et FriP Insertion, ont été retenus :

- « FriP' insertion » a mis en place des ateliers pratiques auprès d'un public de scolaires ou de personnes en situation précaire via les centres sociaux pour développer la réparation et le réemploi des TLC ;
- « Les Tannantes » a organisé des « *troqueries* » auprès des habitants : événements éphémères qui consistent à troquer des vêtements. Des fiches pratiques « organisation de troqueries » ont été élaborées pour que d'autres associations puissent en organiser sur la Métropole et ainsi disséminer ces bonnes pratiques.

Par délibération TCM-022-13209/23/BM du Bureau Métropolitain du 19 janvier 2023, les conventions pluriannuelles d'objectifs ont été approuvées avec ces associations.

Afin de poursuivre cette démarche d'évolution des comportements par la mise à disposition de solutions de proximité, les associations FRIP' INSERTION et LES TANNANTES présentent leurs pré-bilans 2023 et sollicitent l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du programme LIFE IP SMART WASTE - LIFE 16 IPE FR 005.

- Concernant l'association FRIP'INSERTION :
 - Pré-Bilan 2023 de FRIP'INSERTION

Depuis janvier, l'association a organisé des collectes de vêtements usagés, des ateliers workshop (collaboratif) et des visites de son atelier de tri. FRIP'INSERTION est intervenue au sein de trois types d'acteurs : des centres commerciaux, une entreprise privée et dans une structure associative. Les ateliers proposés et adaptés à chacun des publics ont permis une réelle prise de conscience de l'intérêt de réparer et réemployer les textiles. Leurs interventions se sont déroulées de la manière suivante :

- Intervention dans les centres commerciaux :

- o Friperie du Centre Bourse à Marseille : réalisation de 5 ateliers entre le 15 juillet et le 23 septembre. Les ateliers ont été suivis d'un rendez-vous tous les 15 jours le samedi matin au sein même de la friperie qui possède un espace de don. ;
- o Centre commercial des Terrasses du port à Marseille : Collecte permanente de vêtements usagés dans un espace dédié avec une sensibilisation des clients au réemploi des textiles, la réalisation d'un message audio (podcast) pour renforcer le message du réemploi diffusé sur les radios et la tenue d'ateliers. ;
- o Dans les centres commerciaux : 30 personnes ont participé aux ateliers "Workshop couture". Ils ont réparé et créés des vêtements avec des couturières. Enfin, une cinquantaine de personnes ont effectué des dons de vêtements à l'association ;
- o Avant Cap à Plan de campagne : organisation de workshops (ateliers collaboratifs) les 13, 16 et 17 septembre 2023.

- Intervention auprès d'entreprise privée sur le site de Konica Minolta à Cabriès :

Organisation d'une rencontre avec 20 salariés en janvier, suivi d'une collecte de vêtements usagés et d'une visite en juin du parcours du réemploi des textiles. Cette visite a permis de montrer aux salariés les différentes étapes de la filière : collecte des vêtements, leur tri, la réparation dans les ateliers de confection et la vente des vêtements dans les friperies.

- Intervention auprès d'une structure associative :

L'association a organisé une rencontre de sensibilisation autour de la réparation - couture main le 22 septembre au sein de la structure Plan d'A à Z. Deux personnes ont participé aux ateliers de réparation.

▪ Bilan quantitatif partiel

Actuellement, ce sont 4 tonnes de vêtements qui ont été collectées dans les centres commerciaux (Centre Bourse et Terrasses du Port) et 0,5 tonne en entreprise au cours des 9 derniers mois. Le taux de réemploi est de 25 % en zone commerciale et de 100 % dans la collecte en entreprise.

▪ Actions prévues au dernier trimestre 2023

D'ici la fin de l'année 2023, l'association a planifié l'intervention auprès de 3 structures associatives : Plan d'A à Z, Coco Velten et les apprentis d'Auteuil pour les 12-25 ans. Frip'insertion a également prévu un questionnaire d'évaluation pour la fin des ateliers.

Montant de la Subvention FRIP'INSERTION votée pour l'année 2023 : 10 000 €.

▪ Budget prévisionnel 2024 de l'action prévue par l'association FRIP'INSERTION :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Achats	2 262 €	Vente de produits	2500 €
Autres services extérieurs (locations, assurances...)	800 €	Subventions :	
		Autres : Métropole AMP	10 000 €
Charges de personnel	9 438 €	Autres recettes	
Total des charges	12 500 €	Total des produits	12 500 €

L'association FRIP'INSERTION sollicite la Métropole pour l'obtention d'une subvention d'un montant total de 10 000 € pour l'année 2024 en fonctionnement pour cette action, soit 80 % du coût total prévisionnel pour cette action.

- Concernant l'association LES TANNANTES :

- Pré-Bilan 2023 de LES TANNANTES

Deux troqueries ont été réalisées à Marseille en 2023. Il s'agit d'échange de vêtements entre particuliers sur des sites éphémères. L'association se charge de mettre en relation les personnes lors d'un évènement convivial au sein de structures associatives.

Une troquerie a été organisée le 13 mai à Coco Velten et la seconde le 22 septembre au Plan d'A à Z. Elles ont permis l'échange de 120 kg de vêtements et la participation de 163 personnes.

- Actions prévues au dernier trimestre 2023

L'association les Tannantes prévoit cet automne deux nouveaux évènements :

- Une troquerie spéciale enfant/parent sera organisée le vendredi 13 octobre entre 16h et 20h à la Tribu Meinado à Marseille. Un parrainage entre familles pour des échanges de vêtements bébé/enfant sur du long terme sera mis en place. Le principe est de donner sur la durée les vêtements d'un enfant plus grand d'une famille à un enfant plus petit d'une autre famille.
- La dernière troquerie se déroulera le 20 octobre à l'apérotrac à Coco Velten.

Montant de la subvention LES TANNANTES votée pour l'année 2023 : 8 000 €.

- Budget prévisionnel 2024 de l'action prévue par l'association LES TANNANTES :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Achats	2 450 €	Vente de produits	670 €
Services extérieurs (locations, assurances...)	1 300 €	Subventions :	
Autres services extérieurs	5 660 €	Autres : Métropole AMP	6 000 €
Charges de personnel	398 €	Aides privées	450 €
		Produits exceptionnels	2 688€
Total des charges	9 808 €	Total des produits	9 808 €

L'association LES TANNANTES sollicite la Métropole pour l'obtention d'une subvention d'un montant total de 6 000 € pour l'année 2024 soit 61,17 % du coût total prévisionnel pour cette action.

Par l'ensemble de ces actions, les deux associations citées ci-dessus participent à l'objectif de la Métropole de réemploi des TLC et de sensibilisation à la réduction des déchets des habitants. Il est proposé de répondre favorablement à ces demandes de subvention pour 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général Des Collectivités Territoriales ;
- Le Code De l'Environnement ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi « AGECE » ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° DEA 040-19/12/19 CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2025 ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégations de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant la modification du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération TCM-022-13209/23/BM du bureau de Métropole du 19 janvier 2023 approuvant les conventions pluriannuelles avec les lauréats du volet 2 de l'appel à projets « Prévention des déchets-Mise en place d'une récupération textile, linges et chaussures (TLC) en vue de leur réutilisation/réemploi » - Attribution des subventions pour l'année 2023 ;
- La décision n°22/311/D du 15 avril 2022, approuvant l'appel à projets « Prévention des déchets - Mise en place d'une récupération de Textiles, Linges et Chaussures en vue de leur réutilisation/réemploi » et de la procédure de lancement associée ;
- La convention pluriannuelle d'objectifs N° Z23 0501COV du 19 janvier 2023 entre la Métropole et l'association LES TANNANTES ;
- La convention pluriannuelle d'objectifs N° Z23 0505COV du 19 janvier 2023 entre la Métropole et l'association FRIP'INSERTION.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la réduction des déchets ménagers et assimilés est un enjeu important pour la Métropole Aix-Marseille-Provence notamment dans le contexte de saturation des exutoires de traitement des déchets et d'augmentation des coûts ;
- Qu'il convient de mettre à disposition des solutions de proximité afin de faire évoluer les comportements des administrés en matière de réemploi, réparation réutilisation des Textiles, linges et chaussures.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les avenants n°1 aux conventions pluriannuelles de partenariat, ci-annexés, à conclure avec les lauréats du volet 2 de l'appel à projets « Prévention des déchets - Mise en place d'une récupération de Textiles, Linges et Chaussures en vue de leur réutilisation/réemploi ».

Article 2 :

Sont attribuées les subventions ci-dessous pour l'année 2024 :

- 10 000 euros en fonctionnement à l'association FRIP'INSERTION pour le déploiement d'ateliers permettant une prise de conscience de l'intérêt de réparer et de réemployer les textiles ;
- 6 000 euros en fonctionnement à l'association LES TANNANTES pour la mise en place de « troqueries » textiles, linges, chaussures auprès des habitants.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces avenants.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Prévention et gestion des déchets de l'exercice 2024 en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 7211.

Ces crédits relèvent de la politique « services collectifs », de la sous-politique « Déchets » et seront exécutés par le service gestionnaire « Prévention, réduction à la source, réemploi ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Propreté,
prévention et valorisation des déchets

Roland MOUREN